



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 047 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 14 mai 2015

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 14 mai 2015

•(1200)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Je tiens à remercier nos invités de prendre le temps de s'entretenir avec nous aujourd'hui des enjeux propres à l'Île-du-Prince-Édouard. Comme vous le savez sûrement, nous étudions la pêche récréative au Canada. Comme le greffier vous l'a sans doute expliqué, nous accordons généralement environ 10 minutes pour des exposés. Ensuite, il y a un temps consacré aux questions, qui est assez limité. Je vous demanderais donc de répondre le plus brièvement possible afin que les membres puissent poser le plus grand nombre de questions possible.

Ceci étant dit, je vous suis très reconnaissant de prendre le temps d'être ici aujourd'hui. Je vous cède la parole, monsieur MacPherson, pour votre exposé.

M. Ian MacPherson (directeur exécutif, Prince Edward Island Fishermen's Association): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Tout d'abord, j'aimerais vous mentionner, ainsi qu'aux membres du comité, que notre président, M. Avery, devrait être ici dans un instant. Malheureusement, je ne crois pas que M. Drake pourra être présent aujourd'hui. Nous sommes en plein cœur de la saison de la pêche au homard, et nous avons été confrontés à certaines difficultés en mer. Toutefois, M. Jenkins connaît très bien les enjeux que je vais aborder aujourd'hui, et j'espère que M. Avery sera ici bientôt.

Je vais donc commencer, monsieur le président. Je m'appelle Ian MacPherson et je suis le directeur exécutif de la Prince Edward Island Fishermen's Association. Je vais vous donner cet après-midi un aperçu de notre organisation et je vais vous présenter rapidement les personnes qui m'accompagnent.

La Prince Edward Island Fishermen's Association veut profiter de l'occasion pour remercier le Comité permanent des pêches et des océans de lui permettre de participer à la réunion d'aujourd'hui. L'association représente plus de 1 260 pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous pêchons principalement le homard, le thon, le hareng et le maquereau. Actuellement, à l'Île-du-Prince-Édouard, nous comptons 351 titulaires de permis de pêche au thon, et 33 pêcheurs affrètent des bateaux pour la pêche au thon. Tous les pêcheurs qui affrètent des bateaux sont titulaires d'un permis de pêche commerciale.

Notre association comprend six organisations locales, gérées par leur propre exécutif, dont deux membres, habituellement le président et le vice-président, siègent au conseil d'administration de l'association. Ce conseil se compose de 12 membres et de notre président. Cette structure contribue à créer une association à laquelle l'ensemble des secteurs de l'île peut participer et permet une représentation équitable à la table de décision.

Je suis accompagné aujourd'hui du président de l'association, Craig Avery, qui devrait être ici dans quelques instants, et de notre vice-président, M. Bobby Jenkins. Ces messieurs sont des pêcheurs actifs et participent largement aux activités de l'association. Notre président, M. Avery, pratique la pêche depuis 38 ans et il est membre de l'exécutif de l'association depuis 20 ans à titre de trésorier et plus récemment de président. Il a oeuvré dans le secteur de la pêche récréative au thon dès les débuts de cette industrie et il travaille très activement sur les nombreux dossiers dont s'occupe l'association, qui joue un grand rôle dans le secteur de la pêche du Canada atlantique.

Le vice-président, Bobby Jenkins, pratique la pêche depuis 40 ans et il pêche le thon depuis 1979. Cela fait 20 ans qu'il siège au conseil d'administration de l'association. En outre, M. Jenkins participe très activement aux activités du conseil consultatif sur le thon depuis 15 ans. Ensemble, ces deux hommes cumulent plus de 70 ans d'expérience et ils connaissent à fond les pêches au thon récréative et commerciale.

En 2010, l'association a dirigé un grand projet scientifique qui portait sur le marquage de plus de 50 thons rouges. Ce projet consistait à fixer des étiquettes autodétachables et émettrices, qui permettaient non seulement de déterminer les habitudes migratoires du poisson, mais aussi d'obtenir des données importantes sur les taux de mortalité des thons qui avaient été capturés et remis à l'eau. L'information obtenue était essentielle pour l'élaboration de nouvelles normes de capture et de remise à l'eau pour la pêche récréative au thon.

En terminant, j'aimerais mentionner une phrase que l'on utilise souvent dans les nombreuses réunions qui ont lieu durant l'année sur les pêches au thon commerciale et récréative. Lorsqu'on dit « Le poisson d'abord », on met en évidence le désir et la volonté des nombreux capitaines de bateau de l'Île-du-Prince-Édouard de faire en sorte que les pêches commerciale et récréative soient durables et viables financièrement.

Ceci conclut mon exposé, monsieur le président. Je vous cède à mon tour la parole et je suis prêt à répondre aux questions des membres du comité et à discuter avec eux.

•(1205)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur MacPherson.

Nous allons commencer par un tour de 10 minutes. La parole est d'abord à M. Chisholm.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Je vous remercie, monsieur MacPherson. Monsieur Jenkins, je suis ravi de vous voir et de vous entendre.

Avant de passer aux questions, je voudrais lire aux fins du compte rendu un avis de motion, à l'intention des membres du comité. Il se lit comme suit:

Que le comité entreprenne une étude d'une journée sur la pêche au hareng en Colombie-Britannique et qu'il invite à comparaître des représentants de la Première Nation Heiltsuk.

Pardonnez-moi, messieurs, mais je dois profiter de chaque occasion pour traiter des affaires du comité, surtout lorsqu'on restreint le temps pour cela.

Monsieur MacPherson, vous avez dit que dans l'industrie de la pêche au thon on compte 33 titulaires de permis de pêche commerciale. Pouvez-vous nous donner un exemple du type d'avantages économiques que cette pêche apporte à l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Ian MacPherson: En fait, il y a 351 titulaires de permis de pêche commerciale et 33 entreprises d'affrètement de bateaux.

M. Robert Chisholm: Très bien.

M. Ian MacPherson: Pour ce qui est des avantages financiers, je dois dire d'abord qu'il s'agit d'une industrie assez nouvelle, qui est en expansion. Je n'ai pas avec moi les chiffres exacts, mais je peux vous dire que l'association a entrepris cette étude non seulement pour mettre à jour les données scientifiques, car il y a très peu de données scientifiques sur la pêche avec remise à l'eau, mais aussi pour examiner les possibilités qu'elle pourrait offrir.

Ce type de pêche ne convient pas à tout le monde, mais il est certain qu'elle offre des possibilités et qu'elle convient très bien à certaines personnes. Si elle est gérée correctement, elle offre une occasion d'affaires et une autre source de revenus.

M. Robert Chisholm: Lorsque vous dites qu'il y a 33 titulaires de permis de pêche commerciale, est-ce que cela signifie qu'il y a un permis par bateau? Quelle est la taille moyenne des bateaux, et combien en coûte-t-il pour équiper un bateau pour ce type de pêche?

M. Ian MacPherson: Je vais laisser M. Jenkins répondre à cette question.

Je veux seulement répéter qu'il y a 351 détenteurs de permis de pêche commerciale et 33 entreprises d'affrètement de bateaux. Vous avez dit « pêche commerciale », je crois. Je pense que vous vouliez parler des entreprises d'affrètement de bateaux.

Pour ce qui est des coûts, j'aimerais demander à M. Jenkins de répondre.

• (1210)

M. Robert Chisholm: D'accord. Je vous remercie.

M. Bobby Jenkins (vice-président, Prince Edward Island Fishermen's Association): Je vous remercie.

Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question du député.

Monsieur le président, d'après ce que j'en sais, pour équiper un bateau pour la pêche avec remise à l'eau, un bateau affrété... Tout dépend de la limite que s'est fixé le capitaine. On peut équiper un bateau pour 15 000 \$ ou on peut aller jusqu'à 70 000 \$. Essentiellement, il en coûte entre 15 000 \$ et 20 000 \$ pour équiper un bateau pour l'affrètement.

Pour répondre à la question concernant les avantages économiques, je peux dire que la pêche commerciale a rapporté l'année dernière 8,5 millions de dollars, mais j'ignore le chiffre pour la pêche avec remise à l'eau. La valeur au débarquement de la pêche au thon rouge à l'Île-du-Prince-Édouard s'élevait à plus de 8 millions de dollars.

M. Robert Chisholm: Je vous remercie.

M. Bobby Jenkins: Ceux qui pratiquent la pêche avec remise à l'eau contribuent à cela, car il faut se rappeler qu'ils sont d'abord des

pêcheurs commerciaux et qu'ils pratiquent en deuxième lieu la pêche avec remise à l'eau.

M. Robert Chisholm: Oui, je comprends.

Monsieur MacPherson, vous avez parlé du travail qui a été fait pour recueillir des données sur les taux de mortalité et d'autres études scientifiques sur la pêche au thon. Est-ce que tous ces travaux sont menés par l'entremise du MPO? Pouvez-vous nous dire qui dirige tout cela?

M. Ian MacPherson: Bien que le projet était dirigé par l'association, il s'agissait d'un projet conjoint. Le MPO était l'un de nos partenaires, et l'APECA a fourni des fonds pour la location de bateaux et le marquage. Comme le coût des étiquettes auto-détachables et émettrices était assez élevé, le MPO a contribué entre autres à défrayer ce coût.

Un certain nombre d'organisations ont participé à ce projet. La province de l'Île-du-Prince-Édouard a également fourni des données, qui ont été communiquées à toutes ces organisations.

M. Robert Chisholm: Est-ce que votre association participe aux discussions internationales sur la gestion des stocks? Je crois que ce serait par l'entremise de l'OPANO.

M. Ian MacPherson: Ou de la CICTA.

Malheureusement, M. Drake n'est pas ici aujourd'hui, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. Habituellement, c'est lui qui représente notre association lors de ces rencontres, auxquelles nous participons annuellement ou à une autre fréquence selon le cas.

Nous sommes donc très au courant de ce qui se passe et nous sommes très fiers de notre industrie de la pêche et de sa viabilité. Nous participons donc à ce qui se passe sur la scène internationale.

M. Robert Chisholm: Avez-vous observé des changements dans les stocks de poisson ces dernières années?

M. Ian MacPherson: Je vais demander à M. Jenkins de répondre à cette question, car c'est lui qui travaille en mer et qui oeuvre depuis longtemps au sein de l'industrie.

M. Robert Chisholm: Bien sûr. Merci.

M. Bobby Jenkins: Je vous remercie, monsieur le président.

Pouvez-vous reformuler votre question? Quels genres de changements voulez-vous que j'aborde?

M. Robert Chisholm: Je m'interroge au sujet du nombre de poissons dans les eaux, de la taille des stocks. J'ai lu des documents à propos des dernières réunions de la CICTA, qui portaient notamment sur la question d'augmenter ou non les quotas. Je me demandais donc si vous pouviez me donner une idée de la situation à cet égard à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Bobby Jenkins: Nous croyons que les stocks sont abondants. Nous avons observé une importante augmentation ces 10 dernières années. Lorsque notre président, Ken Drake, et le commissaire, Doug Fraser, assistent aux réunions de la CICTA, c'est ce qu'ils affirment. Les scientifiques évaluent les stocks de poisson. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard sont généralement d'avis que les stocks ont augmenté.

M. Robert Chisholm: Messieurs, pouvez-vous me dire comment le MPO pourrait aider davantage à la gestion de la pêche au thon au large de l'Île-du-Prince-Édouard?

• (1215)

M. Bobby Jenkins: Oui. Je vous remercie, monsieur le président

Je vais répondre à la question du député. Nous avons assisté à deux réunions importantes sur la pêche au thon à l'Île-du-Prince-Édouard l'hiver dernier. Nos membres ont dit souhaiter que le MPO effectue une plus grande surveillance en mer et davantage de vérifications des bateaux et de l'équipement, particulièrement pour la pêche avec remise à l'eau. Comme M. MacPherson l'a dit tout à l'heure, c'est toujours le poisson d'abord, que ce soit dans le cas de la pêche commerciale ou de la pêche avec remise à l'eau.

Le MPO peut jouer un rôle important sur le plan de la pêche commerciale ou de la pêche avec remise à l'eau, mais il doit effectuer la vérification des bateaux et aller observer ce qui se passe.

M. Robert Chisholm: Actuellement, croyez-vous qu'il y a des lacunes au chapitre de l'application de la loi?

M. Bobby Jenkins: Je ne sais pas combien de bateaux ont été arraisonnés cette année, mais je suis d'avis que ce nombre devrait être au moins deux fois plus élevé. S'il y en a eu une centaine à l'Île-du-Prince-Édouard cette année, ce nombre devrait être doublé. Il devrait s'élever à 200.

M. Robert Chisholm: Très bien.

M. Bobby Jenkins: Cela signifie davantage de patrouilles en mer, davantage de vérifications des bateaux, etc.

M. Robert Chisholm: D'accord. Je crois que mon temps de parole est presque écoulé.

Monsieur MacPherson, vous avez parlé de l'étude que vous menez au sujet des taux de mortalité. Je crois comprendre que vous n'avez pas encore l'information à cet égard. Est-ce que les données vous permettent déjà de dégager des informations préliminaires?

M. Ian MacPherson: En fait, nous avons terminé cette étude il y a environ trois ou quatre ans.

M. Bobby Jenkins: En 2010.

M. Ian MacPherson: Nous l'avons terminé en 2010. Selon les données qui existaient, les taux de mortalité étaient évalués à environ 10 % ou 12 %.

M. Bobby Jenkins: C'est ce qui avait été établi.

M. Ian MacPherson: Il y avait un manque de données à ce sujet, et je me souviens que le ministère estimait que les taux de mortalité se situaient dans les deux chiffres. Notre étude a permis de déterminer que les taux de mortalité étaient en fait beaucoup plus bas, se situant à 3,4 %.

M. Robert Chisholm: Je vous remercie beaucoup, messieurs, et merci encore une fois d'avoir comparus devant le comité.

Le président: Je vous remercie, monsieur Chisholm.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Je vous remercie, messieurs, de comparaître devant nous. Je vous suis reconnaissant de contribuer à notre étude.

J'aime bien le slogan « Le poisson d'abord ». Il faudrait peut-être que nous l'utilisions.

Jusqu'à maintenant, nous avons parlé presque uniquement du thon, et je veux poser des questions sur ce sujet. Y a-t-il d'autres espèces qui font l'objet d'une pêche récréative à l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Ian MacPherson: Le maquereau et la morue font certes l'objet d'une pêche récréative, selon la saison, mais un grand nombre des entreprises d'affrètement de bateaux se concentrent sur la pêche au thon.

Elles sont plutôt spécialisées. Ces entreprises visent également d'autres espèces, mais un bon nombre d'entre elles se concentrent uniquement sur la pêche au thon, quoiqu'elles peuvent aussi affréter des bateaux pour la pêche à d'autres espèces.

Le coût pour une journée en mer est beaucoup plus élevé pour la pêche au thon, car il faut se rendre plus loin et donc passer davantage de temps sur le bateau. Quoi qu'il en soit, toutes les pêches récréatives contribuent à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Randy Kamp: Je comprends donc que les pêcheurs qui affrètent des bateaux sont d'abord des pêcheurs commerciaux, comme vous l'avez dit. Est-ce qu'ils pratiquent aussi la pêche commerciale au thon? Ont-ils un quota à respecter — je ne sais pas comment le système fonctionne — et est-ce qu'ils pêchent à temps partiel sur les bateaux affrétés?

M. Bobby Jenkins: Voulez-vous que je réponde?

M. Ian MacPherson: Oui.

M. Jenkins peut répondre à la question.

M. Bobby Jenkins: Je vous remercie, monsieur le président.

Un bateau qui est affrété nécessite un permis visé par l'article 52, délivré par le ministère. Lorsque vous êtes titulaire d'un tel permis, vous ne pouvez pas pratiquer une pêche commerciale.

Si vous voulez pratiquer une pêche commerciale, vous devez déclarer que c'est ce que vous allez faire et que vous n'utilisez pas le permis visé par l'article 52. C'est ce qu'il faut faire.

• (1220)

M. Randy Kamp: Je vous remercie.

Vous avez dit qu'il y a 33 entreprises d'affrètement de bateaux. S'agit-il d'un nombre limité? Voulez-vous dire qu'il y a seulement 33 permis à cet égard et qu'ils sont attribués dans le cadre d'un processus concurrentiel?

J'ai aussi deux questions connexes. Est-ce que les pêcheurs commerciaux font davantage d'argent avec l'affrètement de bateaux qu'avec la pêche commerciale, et est-ce qu'ils préféreraient obtenir un de ces permis, s'ils pouvaient en obtenir?

M. Ian MacPherson: C'est une activité ouverte à tous. Il y a un certain nombre de bateaux. Je dirais qu'il y en a 10 ou 12 qui sont dans l'industrie depuis plusieurs années et qui ont établi ces entreprises. Mais je suppose que comme dans tous les domaines, certains pêcheurs sont à l'affût de sources de revenus différentes ou potentielles. Ces dernières années, le nombre de bateaux est passé de 10 ou 12 à 33, comme M. Jenkins l'a fait remarquer.

Certains considèrent qu'il y a de l'avenir dans le domaine et qu'il vaut la peine d'investir afin de moderniser les bateaux et d'y ajouter de l'équipement supplémentaire. L'engouement est peut-être aussi attribuable en partie aux médias sociaux et à la diminution des coûts de la promotion des activités ces dernières années. Je dirais que ce serait un mélange de facteurs semblables.

Pour répondre à votre question initiale, n'importe quel pêcheur commercial peut faire partie de la flottille de bateaux affrétés si...

M. Bobby Jenkins: Depuis que nous avons changé la donne.

M. Ian MacPherson: Je voudrais que M. Jenkins apporte un éclaircissement à ce sujet.

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président.

Le 7 décembre 2011, nous avons reçu une lettre de Keith Ashfield, alors ministre des Pêches et des Océans.

Pour répondre à votre question, c'est effectivement une activité maintenant ouverte à tous. Tout titulaire d'un permis de pêche commerciale disposé à investir pour équiper son bateau et possédant les documents nécessaires de Transports Canada qui l'autorisent à naviguer sur un navire affrété, peut maintenant s'adonner à cette activité.

Le 7 décembre 2011, on a presque mis fin à cette pratique. Pour une curieuse raison, on s'appêtait à limiter le nombre à 20. La PEIFA s'est battue tout l'hiver et au cours du printemps suivant pour qu'on réexamine la question, et cette limite a été éliminée par la suite.

C'est donc maintenant une activité ouverte à tous, comme cela devrait l'être. Quand nous avons pris l'initiative d'instaurer le programme de pêche et de remise à l'eau, ce n'était pas pour une poignée d'intéressés, mais au nom des 351 titulaires de permis de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Randy Kamp: Merci de cette réponse.

M. Bobby Jenkins: C'est la position de la PEIFA sur la question.

M. Randy Kamp: Est-ce que les exploitants de bateaux affrétés doivent suivre une formation spécialisée, que ce soit auprès du MPO, de votre association ou peut-être de la province?

M. Bobby Jenkins: Ils doivent détenir ce que nous appelons un brevet de capitaine de pêche, quatrième classe, appelé « titre de cent tonnes » dans le milieu de la pêche. Ils doivent en outre recevoir la visite d'un inspecteur de navires à vapeur. Une fois ces deux formalités accomplies, ils sont prêts à prendre la mer.

M. Randy Kamp: J'habite en Colombie-Britannique, mais si j'allais m'installer à l'Île-du-Prince-Édouard — on ne sait jamais —, que j'avais beaucoup d'argent, ce qui n'est pas le cas, et que je possédais un grand bateau, pourrais-je faire de la pêche sportive au thon rouge de l'Atlantique avec remise à l'eau ou ne pourrais-je le faire qu'à bord d'un navire affrété?

M. Bobby Jenkins: Tout d'abord, vous devriez faire partie du noyau indépendant et acheter un permis de remorquage et un bateau, après quoi vous le pourriez. Il faudrait en outre que vous obteniez un brevet de capitaine de pêche, quatrième classe, et fassiez inspecter votre bateau.

M. Randy Kamp: Donc, si je n'ai pas de permis de pêche commerciale, je pourrais pêcher le thon tant que je le mets à l'eau?

• (1225)

M. Bobby Jenkins: Non, vous devriez acheter un permis de remorquage avant.

M. Randy Kamp: J'ai une question de suivi au sujet de la pêche avec remise à l'eau.

Je comprends l'étude que vous avez effectuée sur le taux de mortalité après la remise à l'eau, et nous vous remercions de nous en avoir parlé. Mais cette pratique a-t-elle d'autres effets? Si l'exploitant remet à l'eau le thon que j'ai pêché et ce poisson ne meurt pas, y a-t-il d'autres effets néfastes? Si vous le pêchez le lendemain dans le cadre de la pêche commerciale, aura-t-il un aspect différent qui aurait des conséquences quelconques pour votre entreprise?

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président. J'aimerais répondre à cette question.

Nous entendons des commentaires contradictoires d'un grand nombre de pêcheurs commerciaux. Il faut comprendre qu'il s'agit d'une industrie relativement nouvelle, qui n'existe que depuis trois ou quatre ans. La quantité de poissons remis à l'eau varie, mais elle

augmente d'année en année. De nombreux pêcheurs nous disent que les poissons ne sont pas en aussi bonne condition qu'avant parce qu'ils ont été remis à l'eau. Nous n'avons pas encore effectué d'étude à ce sujet. Certains acheteurs nous affirment que certains poissons sont en mauvais état. On ne sait pas à quoi attribuer le phénomène. C'est une bonne question, mais nous n'avons pas encore la réponse.

M. Randy Kamp: J'aurais une dernière question. Je pense que mon temps est presque écoulé.

Avez-vous un moyen exhaustif de recueillir des données sur l'identité des clients qui embarquent sur les navires affrétés? Combien d'entre eux viennent de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, et combien viennent d'autres provinces? Viennent-ils de l'étranger, comme des États-Unis ou d'autres pays?

M. Bobby Jenkins: Je ne fais pas de pêche avec remise à l'eau. J'ai des parents qui en font, mais à ce que je comprends, ils doivent tenir des registres. J'ignore ce qu'ils y consignent exactement quand ils transportent des clients sur un navire affrété, s'ils notent leur lieu d'origine ou autres renseignements.

M. Randy Kamp: Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissant de cette réponse.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Monsieur MacAulay, vous avez la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président.

Dois-je m'adresser aux témoins en les appelant M. Jenkins et M. MacPherson? Cela ne me semble pas convenir du tout.

Monsieur MacPherson, je vis dans la région, et il ne fait aucun doute que la pêche avec remise à l'eau a un effet considérable sur l'économie là où on la pratique. N'en conviendriez-vous pas?

M. Ian MacPherson: Le fait qu'il y ait des tournois locaux et des activités semblables, ainsi qu'un accroissement du nombre d'exploitants indépendants qui adoptent cette pratique, comme on l'a souligné plus tôt, montre certainement que c'est une activité financièrement viable. Il semble que ce soit le cas.

L'hon. Lawrence MacAulay: Combien y a-t-il de permis de pêche au thon sur l'île?

M. Ian MacPherson: Il y en a 351.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ils sont actifs et inactifs.

M. Bobby Jenkins: Non, ils sont tous actifs.

M. Ian MacPherson: Ils sont tous actifs.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ils sont tous actifs, et chaque titulaire d'un de ces 321 permis pourrait s'adonner à la pêche avec remise à l'eau s'il décide d'équiper son bateau, comme M. Jenkins l'a indiqué.

M. Ian MacPherson: En effet. Il y a en 351, en fait; c'est donc un peu plus que 321, mais c'est exact.

L'hon. Lawrence MacAulay: Bien entendu, c'est toujours la survie du poisson qui est votre principale préoccupation, et la nôtre aussi, évidemment. La quantité de poissons est toujours préoccupante aussi. J'aimerais demander à M. Jenkins de parler de la pêche au thon et, disons, des quotas et de la répartition. Vous pouvez traiter de cette pêche et de celle au flétan, nous indiquer s'il y a de la pêche récréative et nous dire comment les parts sont réparties.

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président.

Je répondrai en premier à la question sur le thon. La flottille de l'Île-du-Prince-Édouard détient environ la moitié des permis.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez 50 % du quota?

M. Bobby Jenkins: Nous avons environ la moitié des permis délivrés dans la région de l'Atlantique, mais environ 30 % du quota.

Cela m'apparaît-il juste? Non, je ne pense pas que cela le soit. C'est une honte que notre secteur, qui comprend 50 % des titulaires de permis qui vivent sur l'Île-du-Prince-Édouard, doive se battre année après année pour obtenir un quota de 30 %, alors que les 30 titulaires de permis vivant au sud-ouest, en Nouvelle-Écosse, pêchent quelque 110 tonnes de poissons annuellement. Nos 350 pêcheurs en pêchent environ 126 tonnes; il est donc facile d'effectuer le calcul.

Pour répondre à votre question sur le flétan, les chiffres sont environ les mêmes que pour le thon. Dans la province, nous avons beaucoup de permis de pêche aux poissons de fonds, mais un tout petit quota.

• (1230)

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur MacPherson, nous avons vent de certaines choses. Je vis là-bas moi aussi, et on entend parler de la manière dont le thon est pêché dans les différentes régions du monde.

Assistez-vous aux réunions de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique CICTA? Savez-vous ce qui se passe? Ce qui m'intéresse, c'est la manière dont on pêche le thon à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada atlantique. Il semble que nous le pêchions à la ligne, alors qu'on le pêche d'une manière tout à fait différente... Je voudrais que expliquiez au comité certaines plaintes que j'entends au sujet du fait que ce poisson serait une espèce migratoire, pour autant que ce soit vrai. J'aimerais que vous nous disiez ce qui se passe dans le secteur de la pêche quand ce poisson migre vers le Canada atlantique.

M. Ian MacPherson: Il est vrai que l'on se sert de cannes avec moulinet. C'est une méthode que beaucoup de gens connaissent bien. Elle laisse au poisson une bonne chance de s'en sortir. Comme nous le savons, il y a d'autres régions du monde où l'on utilise des techniques de pêche à la senne ou au filet...

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est là où je voulais en venir, monsieur MacPherson. Est-ce ce que vous vouliez dire au départ en indiquant que l'on doit se préoccuper du poisson d'abord, ou est-ce la façon dont vous et votre association, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ou ceux de tout le Canada atlantique envisagent la pêche?

M. Ian MacPherson: Je peux vous parler uniquement de la situation à l'Île-du-Prince-Édouard où nous pouvons compter sur un groupe de gens tout à fait passionnés qui mettent l'accent sur la conservation des espèces. Il y a aussi le fait que ceux qui investissent pour offrir des excursions de pêche, par exemple, ne vont pas récupérer cet argent en quelques années à peine. Il leur est essentiel d'assurer la préservation et la durabilité des stocks, et de laisser au poisson une juste chance de s'en sortir.

J'aimerais revenir à une chose que M. Jenkins a mentionnée tout à l'heure. Je veux parler des inquiétudes non fondées d'il y a quelques années. On craignait que l'ouverture de la pêche à bord de bateaux affrétés allait entraîner un véritable raz-de-marée d'entrepreneurs de telle sorte que plus personne ne pourrait en tirer un revenu décent. Ce n'est assurément pas ce qui s'est produit. J'estime les pêcheurs tout à fait capables d'évaluer les possibilités d'affaires qui s'offrent à

eux et les moyens à prendre pour en bénéficier. Si de tels débouchés existent, ils vont faire le nécessaire pour en tirer parti.

L'hon. Lawrence MacAulay: Là où je voulais en venir c'est que vous avez mentionné brièvement dans vos observations — je ne sais plus si c'est vous ou Bobby — que des filets sont utilisés et qu'il existe d'autres méthodes de capture du poisson. Ce sont des espèces migratoires. Vous pouvez être sûr d'une chose; les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada atlantique utilisent des méthodes tout à fait appropriées. Cela ne sert toutefois pas à grand-chose, si tous les poissons sont pêchés avant d'arriver chez nous. C'est ce que je désirais faire valoir.

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président. Je vais répondre à la question.

Vous avez tout à fait raison. Ce sont sans doute les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui, dans le Canada atlantique, utilisent les méthodes les plus propices à la conservation de la ressource. À deux heures d'avis, nous pouvons ramener 350 pêcheurs à quai si nous approchons de notre quota. Dans d'autres pays, il y a effectivement des centaines et des centaines de kilomètres de palangres, des filets dérivants gigantesques et tout ce que vous pouvez imaginer. Les poissons qui quittent nos côtes doivent contourner tous ces obstacles. Ils n'ont pas d'autres choix. Utilisons-nous des méthodes semblables? Absolument pas. Nous faisons passer le poisson au premier plan. C'est toujours ce que nous avons fait.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je n'ai jamais participé à une réunion de la CICTA, mais pouvez-vous me dire monsieur MacPherson — à la lumière de ce que rapportent les représentants du gouvernement canadien, ceux de votre groupe ou n'importe quel autre participant — si l'on y discute de la manière dont les poissons sont pêchés lorsqu'ils quittent les eaux de l'Atlantique? C'est là où je veux en venir. C'est une ressource migratoire que nous nous efforçons de gérer avec un maximum d'efficacité, alors que l'on se permet d'utiliser des filets pour la pêcher ailleurs dans le monde. Je ne trouve pas que c'est juste. En est-il question lors des réunions de la CICTA?

• (1235)

M. Ian MacPherson: Comme je l'ai indiqué, je n'y assiste pas moi-même, mais M. Drake ne manque pas de nous en faire un compte rendu détaillé à son retour. Les membres de la délégation canadienne font valoir les méthodes de pêche utilisées ici et leurs préoccupations par rapport à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Pour répondre à votre question, ce sont effectivement des sujets de discussion à l'occasion de ces rencontres.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ces questions deviennent délicates du fait qu'il s'agit de zones internationales où d'autres pays peuvent établir leurs propres lois. Nous avons nous-mêmes des règles qui assurent une gestion efficiente de la ressource. Je trouve déplorable que l'on nous dise que les quotas de thon sont réduits parce que les stocks diminuent. Compte tenu des méthodes de pêche utilisées dans le Canada Atlantique et de celles en usage ailleurs dans le monde, ce n'est pas juste pour nous. Je veux simplement qu'il soit bien clair que vous estimez la situation problématique. La faute ne peut pas être attribuée à un gouvernement en particulier; ce sont tous les gouvernements au Canada qui en sont responsables. Il semble que nous soyons à la merci d'autres pêcheurs qui s'en prennent aux stocks de façon beaucoup plus soutenue que nous voulons le faire. Comment régler la question? Est-ce que cela incombe au gouvernement? Il ne sert à rien que le MPO ou votre association soit représenté aux réunions de la CICTA. J'ai l'impression qu'il n'y a rien d'autre à faire que de laisser ces gens-là épuiser les stocks. Est-ce que je me trompe?

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président. Je vais répondre à la question du député.

Je suis heureux que vous souleviez cet enjeu, Lawrence. J'ai lu récemment un article du *National Geographic* où l'on indiquait que la Libye échange du thon contre des fusils. Ce n'est rien pour redorer l'image du secteur des pêches. Vous êtes tout à fait justifié de faire valoir ce point. Certaines mesures doivent être prises au niveau international, et ce sont les hautes instances gouvernementales qui doivent s'en charger.

L'hon. Lawrence MacAulay: D'accord.

Bobby, je pense que vous estimez économiquement viable la pêche avec remise avec l'eau, mais cela cause tout de même certaines tensions avec les pêcheurs commerciaux. Compte tenu de ce taux de mortalité de 3,4 % que nous connaissons — et certains ont indiqué un taux dans les deux chiffres — je pense qu'il serait important que l'on procède à une étude pour s'assurer que c'est bel et bien... Des témoins nous ont dit essentiellement que le taux était de 3 ou 4 %. Il faut que cela soit confirmé. Nous ne pouvons pas laisser persister ces tensions entre les deux types de pêche. Quelles sont vos suggestions pour le comité?

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président.

Vous voulez savoir ce que nous pourrions faire... Comme je l'indiquais tout à l'heure, la pêche avec remise à l'eau est relativement nouvelle. Nous devrions sans doute refaire nos devoirs en procédant peut-être à un nouvel exercice de marquage pour savoir ce qu'il en est. Il y a bien des gens qui ne croient pas à ce taux de mortalité de 3,4 %. Nous pensons qu'il est sans doute plus élevé que cela. Nous ne savons toutefois pas dans quelle mesure. Tant que nous n'aurons pas procédé à un nouveau suivi avec marquage, on devra s'en tenir à ce 3,4 %, car c'est le résultat obtenu en 2010.

Nous avons contribué directement à l'établissement de ces lignes directrices pour l'Île-du-Prince-Édouard. Nous y avons travaillé tout l'hiver. Si l'on suit ces lignes directrices comme il se doit, et si on se limite à deux hameçonnages ou deux luttés par jour avec le poisson, le taux de mortalité va diminuer. Si un bateau va en mer et permet à ses clients d'en découdre avec six poissons, plutôt que deux comme les lignes directrices le prévoient, c'est là que les problèmes commencent. Comme pour toutes les autres formes de pêche, c'est problématique.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, Bobby. Nous n'avons qu'à suivre les règles.

M. Bobby Jenkins: C'est bien vrai.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Monsieur Weston.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux de pouvoir discuter avec vous aujourd'hui, messieurs MacPherson et Jenkins. Je dois dire qu'il était formidable d'entendre vos échanges avec le député représentant l'Île-du-Prince-Édouard au sein de notre comité, car vous avez su faire ressortir sa grande éloquence.

Tout comme M. Kamp, je suis de la Colombie-Britannique et j'e vous prierais de vous montrez indulgents si ma connaissance déficiente de votre secteur des pêches transpire de mes quatre questions que je vais vous poser d'entrée de jeu en espérant que vous pourrez y répondre.

J'aimerais d'abord savoir dans quelle mesure la pêche en rivière est pratiquée chez vous. Est-ce que cette forme de pêche est totalement exclue des discussions que nous avons? Lorsqu'il est question de pêche récréative en Colombie-Britannique, nous nous intéressons surtout à celle qui se fait dans nos rivières et nos fleuves.

Deuxièmement, j'aimerais que vous nous parliez de la culture qui entoure ces activités. En Colombie-Britannique, il est assez bien reconnu que nos poissons, nos eaux, notre saumon sont au cœur même de notre culture. Il serait intéressant que vous nous disiez ce que vous en pensez.

Vous avez abordé indirectement mon troisième sujet. Je préside le caucus du tourisme en Colombie-Britannique et j'aimerais bien connaître votre point de vue sur les liens qui existent entre l'industrie touristique et votre secteur des pêches. Vous parliez il y a quelques minutes de la provenance des pêcheurs.

Mon quatrième point est peut-être le plus controversé. J'aime bien votre slogan « Le poisson d'abord ». Je trouve que c'est formidable. Vous avez dit, monsieur Jenkins, que le MPO devrait doubler le nombre d'arraisonnements, peu importe où il se situe actuellement. Je vais vous répondre que l'on pourrait sans doute dire la même chose de n'importe quel service gouvernemental. Nous voudrions tous en faire davantage, mais nous devons nous fixer des priorités. J'aimerais vous inciter à réfléchir un peu à la question. Comment pouvez-vous affirmer que l'on devrait doubler le nombre d'interventions alors que vous ne savez même pas exactement combien il y en a?

J'aimerais que vous nous disiez ce que vous pensez de ces quatre sujets.

● (1240)

M. Bobby Jenkins: Merci, monsieur le président. Je vais répondre.

C'est bien simple, monsieur le président, si les agents de conservation et protection arraisonnent actuellement une centaine de bateaux par année — et je ne connais pas les chiffres exacts pour l'an dernier — j'estime que ce nombre devrait sans doute être doublé. S'il y en a eu 100 l'an dernier, il devrait probablement y en avoir 200 cette année. Comme certains se permettent des abus dans le cadre de ce programme de pêche avec remise à l'eau, la présence en mer des agents du MPO est le seul moyen de mettre fin aux activités semblables. Il faut qu'ils soient présents quotidiennement pour effectuer des vérifications et arraisonner des bateaux de manière à s'assurer que les lignes directrices sont bel et bien suivies. C'est ce que je voulais dire.

M. John Weston: Il y a quelques jours, nous avons eu droit à une très intéressante observation d'un représentant du secteur des pêches récréatives au Manitoba qui nous disait que s'il n'est pas possible d'avoir un policier ou un agent de conservation sur chaque bateau, sur toute l'étendue de nos rivières, on peut en revanche s'employer à instaurer une culture où chacun fera de son mieux pour la conservation de la ressource et l'amélioration du secteur. J'ai trouvé ce point de vue très rafraîchissant. Ce n'est pas uniquement au gouvernement ou aux contribuables qu'il incombe d'assumer ce fardeau; il nous faut développer une culture où chacun sera sensibilisé à l'importance de la conservation et assumera ses propres responsabilités pour contribuer, dans la mesure de ses capacités, au maintien du secteur des pêches.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Bobby Jenkins: Nous avons effectivement à l'Île-du-Prince-Édouard des pêcheurs commerciaux qui collaborent de très près avec le ministère des Pêches et des Océans. Je connais personnellement des pêcheurs qui ont offert aux agents du MPO de les faire monter à bord pour qu'ils puissent voir comment les choses se passent dans le secteur de la pêche avec remise à l'eau. Nous avons des gens qui sont prêts à faire leur part.

M. John Weston: Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur MacPherson?

M. Ian MacPherson: Ce serait dans la foulée de ce que M. Jenkins vient de mentionner — et je comprends comme vous le faites valoir que les ressources sont rarement illimitées. Comme il s'agit d'un secteur des pêches en pleine expansion, comparativement à d'autres qui sont en déclin ou plutôt statiques, il serait bon que l'on multiplie les vérifications à l'égard des activités de pêche avec remise à l'eau ou de pêche au thon.

Pour ce qui est de vos autres interrogations, je ne pouvais pas vous parler de la pêche en rivière, car notre organisation ne s'en occupe pas. Vous avez certes en Colombie-Britannique un réseau magnifique et d'une incroyable richesse, mais diverses organisations s'intéressent davantage à ces questions que la nôtre...

M. John Weston: Monsieur MacPherson, êtes-vous en train de nous dire que votre association s'intéresse uniquement à ce qui se passe dans l'océan?

M. Ian MacPherson: Oui. Nous nous occupons de la pêche côtière ou en mer, en concurrence avec les grands bateaux qui pêchent plus loin dans l'Atlantique.

Pour ce qui est de la culture, il est bien vrai que la pêche thonière a connu un déclin il y a un certain nombre d'années pour ensuite reprendre beaucoup de vigueur, comme on l'indiquait précédemment. Il va de soi que la pêche est un élément important de la culture de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous sommes entre autres reconnus pour notre homard, et il est bien certain que nous désirons projeter une image positive. Nous souhaitons que les gens considèrent que notre industrie est durable. Nous voulons offrir des perspectives d'avenir aux jeunes pêcheurs des collectivités de toute l'île.

Pour répondre à votre troisième question, je peux vous dire que nous commençons certes à observer des liens de plus en plus étroits avec le secteur touristique. Je pense que vous pourrez constater une plus grande coordination dans la collecte de données sur nos clients respectifs et nos marchés cibles, notamment. Comme je l'ai indiqué précédemment, il y avait un certain nombre d'intervenants qui compilaient sans doute leurs propres données, mais les efforts en ce sens sont de plus en plus concertés. Ces données nous aident beaucoup, car le tourisme expérientiel et le tourisme culinaire sont certes deux composantes très importantes de l'industrie à l'Île-du-

Prince-Édouard, et nous aimerions les voir prendre de l'expansion pour bénéficier de la création d'emplois et des autres retombées favorables qui en découlent.

• (1245)

M. John Weston: J'imagine que, dans un monde idéal, on pourrait réunir la chambre de commerce locale, le bureau du tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard, l'association des pêcheurs récréatifs et peut-être même les pêcheurs commerciaux. Est-ce qu'il existe une concertation semblable?

Je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette, car les choses ne se passent pas nécessairement de cette manière dans la mesure où je le souhaiterais en Colombie-Britannique. Je cherche simplement à déterminer s'il existe une communauté d'esprit dans un effort pour regrouper ces ressources, ce qui serait en fait bénéfique pour l'ensemble du Canada, car les étrangers qui choisissent de visiter votre magnifique province peuvent fort bien décider de revenir pour explorer d'autres coins du pays.

M. Ian MacPherson: Tout à fait. Comme nous vivons sur une île — mais c'est peut-être la même chose pour toutes les destinations au Canada — chaque journée de séjour supplémentaire a pour nous des retombées considérables.

C'est davantage une initiative provinciale, mais le tournoi de pêche au thon qui se tient chaque automne pourrait être un bon modèle à suivre. Des équipes de partout dans le monde s'y inscrivent. L'événement prend sans cesse de l'ampleur. Il y a bien des gens qui reviennent année après année, mais il y en a d'autres qui en entendent parler via les médias sociaux. C'est le genre d'activité que nous aimerions voir de plus en plus. C'est bénéfique pour tout le monde, et c'est tout un stimulant pour notre économie.

M. John Weston: C'est formidable.

Je vais laisser le reste de mon temps à ma collègue, Mme Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie pour les exposés que vous nous avez présentés aujourd'hui.

Comme ma circonscription est située au sud-ouest de l'Ontario, je n'ai pas une connaissance directe du genre de pêche dont il est question aujourd'hui. J'ai donc appris bien des choses en vous écoutant.

Lorsqu'il est question de pêche récréative dans mon coin de pays, je pense au permis détenu depuis mes 18 ans jusqu'à mon 65e anniversaire pour pouvoir prendre mon bateau et aller pêcher sur les Grands Lacs ou, si je préfère, sur un petit lac ou une rivière. Nous achetons un permis, payons les droits au gouvernement provincial et pouvons transmettre tout ce que nous connaissons de la pêche aux membres de notre famille. C'est une culture au sein de laquelle nous avons été nombreux à grandir.

Je ne vous ai pas entendu parler de cette facette-là aujourd'hui. Il n'a pas été question de toutes ces petites familles qui s'en vont pêcher. C'est plutôt l'aspect entreprise qui nous intéresse. Je sais que vous avez mentionné que votre association s'occupe des pêches commerciales, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui est responsable de ces pêches récréatives dans les eaux intérieures de telle sorte qu'un résident de l'Île-du-Prince-Édouard puisse acheter un permis et aller pêcher le maquereau ou je ne sais trop quel poisson. Qu'est-ce que ces pêcheurs peuvent attraper chez vous?

M. Ian MacPherson: De la truite.

Mme Patricia Davidson: De la truite?

M. Ian MacPherson: Pour répondre à votre question, c'est effectivement le cas. Nous avons aussi chez nous beaucoup de gens qui pêchent la truite en eau douce, une activité familiale.

J'ai parlé précédemment de ces bateaux qui sont affrétés pour la pêche au maquereau ou à la morue, selon la saison. Règle générale, les exploitants de ces bateaux demandent un prix plutôt raisonnable. Avant de déménager à l'Île-du-Prince-Édouard, j'allais régulièrement participer à des excursions semblables avec des membres de ma famille parce que c'était une expérience intéressante à un coût abordable. Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue l'importance du rôle des capitaines, car cela se passe dans l'océan et que, même aux alentours de l'Île-du-Prince-Édouard, les conditions météorologiques peuvent être très variables. Il va de soi que la sécurité passe avant tout. Il y a donc assurément des possibilités qui s'offrent aux familles, une considération qui doit continuer de faire partie de l'équation.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, les coûts d'appareillage d'un thonier et la distance qu'il faut parfois parcourir pour se rendre

jusqu'aux poissons peuvent faire grimper les prix d'une journée de pêche.

● (1250)

Mme Patricia Davidson: Je suis heureuse d'entendre qu'il y a différentes options.

Le président: Nous n'avons plus de temps.

Mme Patricia Davidson: Mon temps est écoulé. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, madame Davidson.

Messieurs, je tiens à vous remercier au nom du comité d'avoir pris le temps de discuter avec nous des pêches récréatives à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu répondre à nos questions et soumettre vos observations au comité.

Comme il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>